

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 19 mars 2015

Lieu : à 19 h 30 en sa salle

Présidence : M. André BACH

Le Président, M. André BACH, salue les membres du Conseil, M. le Syndic et Mme et MM. les Municipaux, la Secrétaire et la Huissière. Il remercie chacune et chacun d'avoir répondu présents à cette séance.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 01/2015 : règlement communal sur la protection des données personnelles et la vidéosurveillance
5. Préavis municipal N° 02/2015 : renouvellement d'un emprunt
6. Préavis municipal N° 03/2015 : réfection des routes de Toveyres et du Cimetière
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles
9. Divers
10. Contre-appel

1. Appel

22 présents, 6 excusés.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

Le Président, M. André BACH, demande une modification de l'ordre du jour. En effet, il désire ajouter un point 1.1 soit Assermentation.

Ce changement est accepté.

1.1 Assermentation

Le Président, M. André BACH, procède à l'assermentation d'un nouveau conseiller :

- M. Christophe ECHENARD

2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'**unanimité** tel que présenté avec remerciement à son auteur.

3. Correspondance et communications

Le Président, M. André BACH, nous lit la lettre datée du 15.03.2015 de M. Steve LE MARREC donnant sa démission du Conseil Communal avec effet immédiat.

Le Bureau du Conseil a reçu une lettre de la Municipalité qui nous informe que 16 préavis seront présentés au Conseil communal durant cette année.

Le Bureau du Conseil a décidé de nommer des commissions de 3 et de 5 membres. Nous vous demandons d'être sérieux pour le travail qui va vous être demandé dans ces différentes commissions. A chaque fois, une correspondance est adressée à l'un des membres, nous vous prions de bien vouloir la lire et en cas d'incompréhension, le Bureau du Conseil est à votre disposition pour vous donner tous renseignements désirés.

4. Préavis municipal N° 01/2015 : Règlement communal sur la protection des données personnelles et la vidéosurveillance

Mme Sonia RIHS, Municipale, souligne que ce préavis doit permettre à la Municipalité de se doter de la base légale permettant d'envisager des installations de vidéosurveillance. La Municipalité n'a, pour l'instant, aucun projet précis, ni chiffré. Le Conseil communal devra donc encore se prononcer sur l'octroi des crédits nécessaires, soit par le budget ordinaire, soit par voie de préavis. Vous aurez compris qu'il s'agit surtout de prévention. En effet il y a quelques dégradations et incivilités, tout particulièrement dans les bâtiments communaux et nous souhaitons trouver une solution tranquillisante et dissuasive.

Le Président, M. André BACH, remercie Mme Sonia RIHS, Municipale, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Nicolas GYGER lit le rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 01/2015 concernant les modifications du règlement communal sur la protection des données personnelles et la vidéosurveillance tel que présenté.

Le Président, M. André BACH, remercie M. Nicolas GYGER et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 01/2015

- *vu le préavis municipal N° 01/2015 du 06 février 2015 concernant le règlement communal sur la protection des données personnelles et la vidéosurveillance,*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'accepter, à l'unanimité, le règlement tel que présenté,**
- **de charger** la Municipalité de transmettre ce règlement au chef de département du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

5. Préavis municipal N° 02/2015 : Renouvellement d'un emprunt

M. Yvan PONNAZ, Syndic, demande le renouvellement d'un emprunt arrivant à échéance. Bien que nos finances nous permettraient de rembourser cet emprunt, les conditions actuelles étant très attractives, nous pensons judicieux de procéder de cette manière. La Municipalité a émis un appel d'offre en vue de trouver les conditions les plus favorables possibles.

Le Président, M. André BACH, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Norbert PONNAZ lit le rapport de la Commission de Gestion qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 02/2015 concernant le renouvellement d'un emprunt totalisant Fr. 975'000.--, tel que présenté.

Le Président, M. André BACH, remercie M. Norbert PONNAZ et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 02/2015

- *vu le préavis municipal N° 02/2015 du 12 février 2015 concernant le renouvellement d'un emprunt totalisant Fr. 975'000.--,*
- *ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- ***d'autoriser, à l'unanimité, la Municipalité de souscrire un emprunt de Fr. 975'000.-- en vue de rembourser l'emprunt échu le 30 avril 2015,***
- ***de laisser à la Municipalité le choix des modalités de l'emprunt.***

6. Préavis municipal N° 03/2015 : Réfection des routes de Toveyres et du Cimetière

M. Mario DA SILVA, Municipal, informe que pour la Route de Toveyres, elle a été réparée l'année passée mais cela revient à nouveau pareil. Elle présente de nombreuses fissures de l'enrobé existant et un affaissement sur les bords de la route avec des traverses défectueuses ne remplissant plus leur fonction. Etant donné la forte déclivité de cette route, toute l'eau descend jusqu'au village et on doit procéder régulièrement au nettoyage des grilles et de plus du gravier descend jusqu'à la STEP. Cette route n'est plus utilisée par l'Armée et il n'est pas prévu de coupe de bois importante ces prochaines années.

Concernant la route du Cimetière, elle est également en très mauvais état. Il y a de nombreuses fissures de l'enrobé et un affaissement des bords de la route avec de nombreux trous. Pour l'instant, il n'y a plus de travaux souterrains prévus sur cette route.

Le Président, M. André BACH, remercie M. Mario DA SILVA, Municipal, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Claude ROUGE lit le rapport de la Commission qui recommande au Conseil Communal :

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de la Route de Toveyres prévus sous « objet 1 » et de lui octroyer à cet effet un crédit de Fr. 67'000.--.
2. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de la Route du Cimetière prévus sous « objet 2 » et de lui octroyer à cet effet un crédit de Fr. 23'000.--.

Le Président, M. André BACH, remercie M. Claude ROUGE et ouvre la discussion.

M. Alexander BARAN demande qu'elle en sera le tonnage ?

M. Mario DA SILVA, Municipal, répond 18 tonnes.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 03/2015

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- *vu le préavis municipal N° 03/2015 du 10 février 2015 concernant la réfection des routes de Toveyres et du Cimetière,*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

1. **d'autoriser, par 16 oui, 1 non et 5 abstentions,** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de la Route de Toveyres prévus sous « objet 1 » et d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 67'000.--,
2. **d'autoriser, à l'unanimité,** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de la Route du Cimetière prévus sous « objet 2 » et d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 23'000.--.

7. Communications de la Municipalité

- Page 1 – Acte de vente du bien-fonds feuillet N° 578, Maison sur la Fontaine

M. Claude ROUGE constate que le prix de vente est de Fr. 315'000.-- soit un prix en-dessous de celui mentionné dans le préavis de 2012 demandant l'autorisation de vendre cette maison, prix fixé à Fr. 400'000.--.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la Municipalité n'a reçu que cette offre et elle ne s'est pas sentie en position de force pour discuter.

- Page 2 – Etude d'Avocats Haldy Conod Marquis et Leuba, source Terreau du Moulin

M. Serge BOCHATAY demande où en est la situation Terreau du Moulin et Lavey +

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que le Conseil sera informé lorsque les choses seront bien avancées. Pour l'instant, il y a encore des discussions avec Lausanne. L'important pour nous est la Source du Terreau du Moulin, à savoir éventuellement la perte partielle ou totale de cette eau. Des indemnisations sont à discuter.

D'autres points sont également soulevés, soit le passage des poids lourds sur le pont ainsi que le passage des piétons. De plus la STEP qui doit être renouvelée ou peut-être déplacée. La Municipalité a déjà étudié la possibilité éventuelle de se raccorder à la STEP de Bex.

D'autre part, il y a la correction du Rhône. Les valaisans vont être appelés à voter sur la 3^{ème} correction du Rhône soit Rhône 3.

M. Claude ROUGE demande si la Commune de Lavey peut intervenir sur la correction du Rhône

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la Commune n'a rien à dire mais elle pourrait faire opposition car elle est partie prenante concernant la STEP.

Mme Marianne CHESAUX demande ce qu'il en est des autres bâtiments construits le long du Rhône.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que les propriétaires de ces bâtiments ont des droits de superficie. Rhône 3 devra en tenir compte et faire des propositions à tous les propriétaires. Pour l'instant, nous ne savons rien de plus.

M. Mario DA SILVA, Municipal, répond que rien ne sera fait avant 2019.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, rappelle la séance d'information qui a eu lieu sur la sécurité routière dans le village. Le Conseil communal va être appelé à voter sur un crédit d'étude lors d'un prochain conseil pour voir quelles sont les solutions qui pourraient y avoir pour le village.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que prochainement il y aura des modifications dans le village, soit des peintures de places de parc, de panneaux etc. Cela sera le prélude de la mise en place d'amendes pour les voitures mal parkées. En effet, une personne sera habilitée pour faire les contrôles mais la mise en œuvre ne va pas se faire immédiatement.

8. Propositions individuelles

Aucune proposition.

9. Divers

La parole n'étant pas demandée, le Président, M. André BACH, tient, au nom du bureau, à remercier les conseillères et conseillers, la Municipalité, la secrétaire et la huissière pour tout le travail effectué et souhaite à chacune et à chacun une bonne soirée et une bonne rentrée dans leur foyer.

10. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20h15

Adopté en séance ordinaire du 18 juin 2015

Le Président :

La Secrétaire :

André Bach

Monique Balet